



Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) Évaluation rigoureuse des produits chimiques dans le commerce

FICHE D'INFORMATION DE L'ACIPR

Contexte du gouvernement canadien

En vertu du PGPC, les substances sont évaluées et gérées beaucoup plus rapidement au Canada qu'aux États-Unis. Le Canada s'est engagé à évaluer 4 300 substances d'ici 2020, tandis que les États-Unis, en vertu du plan de travail pour les évaluations de produits chimiques de la TSCA, se sont engagés à évaluer environ 90 produits chimiques au cours des 6 prochaines années. Diverses agences gouvernementales peuvent également identifier des substances qui peuvent ne pas faire partie du plan de travail de la TSCA. Bien que la coordination entre les États-Unis et le Canada sur la gestion des substances chimiques est limitée, le Canada entretient quand même d'étroites relations de travail avec les représentants du gouvernement américain en ce qui a trait au partage de renseignements et à l'identification de possibilités d'alignement. Notons toutefois des différences législatives et sur le plan des politiques qui, parfois, en rendent très difficile la coordination. Le protocole d'entente du Conseil de coopération en matière de réglementation (CCR) Canada-États-Unis, renouvelé à la Maison-Blanche en juin 2018, cherche à traiter tous les domaines qui ne sont pas alignés.

Les substances évaluées et à être déclarées toxiques en vertu de la LCPE 1999, sont par ailleurs assujetties à des délais fixés. Un instrument de gestion du risque proposé doit être publié dans les 24 prochains mois, et il doit être terminé dans un délai de 18 mois après qu'une substance ait été jugée toxique en vertu de la LCPE 1999. Étant donné que la TSCA ne comporte pas les mêmes dispositions, les possibilités d'harmoniser la gestion du risque s'avèrent quelque peu compliquées et peuvent avoir une incidence sur le transport transfrontalier des marchandises.

Dans certains cas, il est possible que le Canada et les États-Unis adoptent différentes approches de gestion du risque, même si les deux pays visent à atteindre les mêmes objectifs environnementaux et les mêmes résultats. Par

exemple, lorsqu'il s'agit des limites de concentration de composés organiques volatils (COV) pour les règlements régissant la finition automobile : le Canada est réglementé tandis que les États-Unis n'ont que des directives en place. Les deux pays ont toutefois des limites et des objectifs semblables. De plus, le Canada est aussi tenu de respecter des obligations juridiques internationales imposant la gestion de substances conformément à des accords multilatéraux sur l'environnement (Stockholm, Bâle, Rotterdam, etc.). Ainsi, le Canada peut être appelé à prendre des mesures à l'échelle nationale qui diffèrent de celles des États-Unis.

Qu'est ce que le Plan de gestion des produits chimiques?

Présenté en 2006, le Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) est une initiative du gouvernement fédéral administrée en collaboration avec Santé Canada (SC) et Environnement et Changement climatique Canada (ECCC). Son objectif est d'évaluer toutes les substances chimiques sur le marché en vue de minimiser l'impact sur la santé et l'environnement. Agissant sous l'autorité de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE, 1999), le PGPC se sert d'outils d'évaluation axés sur les risques ainsi que sur des instruments de gestion du risque comme les règlements, les plans de prévention de la pollution, les restrictions d'usage contenues dans les avis de nouvelles activités, les codes de pratique, les ententes de conformité, etc.

Avant de procéder au lancement du PGPC, le gouvernement fédéral a terminé un triage échelonné sur sept ans de 23 000 produits chimiques utilisés à des fins commerciales au cours des années 80. Ce processus de triage a permis d'identifier 4 300 substances nécessitant une attention plus soutenue, parmi celles-ci, près de 20 à 30 % étaient ou auraient été utilisées dans les formulations de peinture et de revêtements. L'objectif du PGPC est d'évaluer l'ensemble de ces substances d'ici 2020; et le gouvernement est sur la bonne voie pour atteindre cet objectif. Divisé en trois phases, le PGPC a terminé avec succès deux phases, et la phase 3 est maintenant déjà bien avancée.



De nouvelles substances chimiques et de nouvelles formulations sont conçues chaque jour, et les représentants du PGPC consultent actuellement les parties prenantes afin de définir un plan d'action après 2020, lorsque la phase 3 sera terminée.

En vertu de la LCPE, c'est aux ministres d'Environnement et Changement climatique et de la Santé de préparer une liste de substances à évaluer dans un délai convenable afin de déterminer si elles sont « toxiques » ou ont le potentiel de le devenir. Cette liste est appelée Liste des substances d'intérêt prioritaire (LSIP). Conformément à la LCPE, les substances faisant partie de la LSIP doivent être évaluées dans les 5 années suivant leur ajout à la Liste. Environnement et Changement climatique Canada et Santé Canada ont l'obligation légale de déterminer si les substances de la LSIP sont « toxiques », tel qu'il est défini dans l'article 64 de la Loi. « Toxique » est défini en termes de risques que posent les substances pour l'environnement ou la santé humaine.

Une substance peut être considérée « toxique » après son évaluation en vertu de la Liste des substances d'intérêt prioritaire, d'un examen préalable ou d'un examen d'une décision prise par un autre gouvernement. Il est ensuite recommandé d'ajouter les substances « toxiques » à la Liste des substances d'intérêt prioritaires. Les substances peuvent aussi être ajoutées à la LSIP en passant par l'article 90 de la Loi, sans avoir à passer par la LSIP, un examen préalable ou l'examen de la décision d'un autre gouvernement. Cela ne peut se faire qu'à la suite de la recommandation des ministres d'Environnement et Changement climatique, et de la Santé, et si le gouverneur en conseil est convaincu que la substance est toxique. Une substance a « l'équivalence toxique au sens de la LCPE » si elle correspond à la définition « d'équivalence toxique au sens de la LCPE » à la suite d'une évaluation systématique axée sur les risques.

Norme internationale en matière d'évaluation et de gestion des produits chimiques

En tant que leader mondial en matière de développement d'initiatives de gestion des substances toxiques, le PGPC canadien, comportant plusieurs phases, a instauré les approches clés suivantes :

- Un processus scientifique systématique de « catégorisation » et « d'examen préalable » prioritaire de près de 23 000 substances qui ont constitué la LIS initiale
- Un « défi pour l'industrie » qui comprend des programmes de collecte de renseignements obligatoires et volontaires visant à recueillir des renseignements sur les risques et l'exposition pour des centaines de substances de priorité élevée, moyenne ou faible
- Des règlements qui limitent ou éliminent progressivement certaines substances posant un risque inacceptable à la santé humaine ou à l'environnement

- Des restrictions sur de nouvelles substances très préoccupantes ou quant à la ré-introduction de celles qui semblent être à peine utilisées ou qui ne sont plus en commerce dans des quantités au-dessus de 10 100, ou 1 000 kg/an et ont le potentiel de devenir toxiques
- Un examen préalable rapide des substances à faible risque
- Un travail de collaboration entre le fédéral et les gouvernements régionaux, le milieu universitaire, l'industrie et les autorités internationales pour appuyer de solides processus de collecte de données et d'évaluation des risques
- Un travail de collaboration entre le gouvernement et l'industrie pour assurer une bonne gestion des substances chimiques.

Le secteur de la peinture et des revêtements a établi le premier groupe de travail sectoriel sur la gestion des produits chimiques au Canada, appelé groupe de travail de la peinture et des revêtements. Ce groupe se compose de représentants de l'industrie et du gouvernement. Cette approche sectorielle ciblée a permis de mieux faire comprendre les évaluations de risque dans le contexte de la collecte d'importantes données et les approches possibles de gestion des risques pour l'industrie des revêtements. Elle a également permis de rassembler d'importants renseignements sur les substances impliquées dans la peinture et les revêtements. Le gouvernement a reconnu les avantages d'une telle approche, et a recommandé que celle-ci se poursuive et soit possiblement appliquée à d'autres secteurs afin de réduire le fardeau administratif relatif, notamment, à la collecte de données et à l'évaluation des substances chimiques.

Engagement de l'industrie des revêtements sur le plan de la gestion et de la sécurité des produits

L'industrie canadienne de la peinture et du revêtement est activement impliquée dans le PGPC depuis les 12 dernières années en ce qui a trait à l'évaluation de substances utilisées dans une large gamme de produits de peinture et de revêtements. L'ACIPR a travaillé très fort avec ECCC et Santé Canada sur les éléments du PGPC relatifs à la collecte des données requises et nécessaires pour bâtir une approche cohérente d'évaluation des risques. Cette coopération demeure un aspect essentiel pour veiller à ce que les évaluations des risques reflètent clairement la toxicité des substances par rapport aux scénarios d'exposition relatifs à celles-ci. Ceci permet de garantir que les mesures de contrôle du risque imposées par la réglementation, ainsi que d'autres instruments, soient appropriés afin de protéger la santé humaine et l'environnement. L'industrie appuie pleinement cette approche qui profite à tous. L'utilisation d'une approche fondée sur le poids de la preuve dans l'évaluation et la réglementation des substances chimiques aide à garantir des



règles du jeu équitables pour l'industrie ainsi qu'un meilleur dénouement pour tous. Cette approche permet en outre de s'assurer que les objectifs du gouvernement soient atteints en ce qui a trait à la santé humaine et à l'environnement à partir d'arguments scientifiques en tant que fondement de toutes décisions.

L'industrie peut être mandatée en vertu de la législation fédérale de fournir toutes les données chimiques pertinentes en sa possession ayant trait au volume, à l'exposition et l'information relative aux risques. À cela s'ajoute de l'information en provenance d'autres sources, entre autres, des organismes internationaux tels le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (ASGIPC) et le programme de l'OCDE soutenant l'évaluation des risques et de l'exposition, et de bien d'autres sources encore. La rigueur au sein du PGPC est la raison pour laquelle l'industrie, le milieu universitaire, les ONG et beaucoup de gouvernements partout dans le monde considèrent le PGPC comme étant « le point de mire » en matière de gestion des produits chimiques. Les exigences fixées par le PGPC imposent un lourd fardeau sur l'industrie des revêtements, mais les membres de l'ACIPR se sont conformés intégralement à toutes ces exigences et continueront à le faire.



ASSOCIATION CANADIENNE
DE L'INDUSTRIE DE LA PEINTURE
ET DU REVÊTEMENT

CANADIAN PAINT
AND COATINGS
ASSOCIATION

**Association canadienne de l'industrie
de la peinture et du revêtement**
900-170, avenue Laurier Ouest
Ottawa, ON K1P 5V5

Suivez l'ACIPR ou visitez le site canpaint.com
pour plus de nouvelles et de renseignements



À propos de l'ACIPR

Depuis 1913, l'Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement représente les principaux fabricants de peintures et de revêtements au Canada, ainsi que leurs fournisseurs et distributeurs dans trois principales catégories de produits : la peinture architecturale, les produits industriels et le revêtement des automobiles. Au Canada, les membres de l'ACIPR détiennent plus de 261 établissements de fabrication de peinture, possèdent plus de 3 000 points de vente, approvisionnent en produits 5 000 autres magasins de détail et plus de 7 500 ateliers de débosselage. Ceci représente des ventes de détail annuelles de plus de 12,3 milliards de dollars. L'Association emploie directement et indirectement 86 300 employés.